

Exemplaire Etablissement à retourner signé

La présente convention règle les rapports entre,

Le Groupe Scolaire Saint Vincent / Saint Nicolas, établissement catholique privé d'enseignement sous contrat d'association avec l'Etat, domicilié 25 rue Dumont d'Urville 76600 LE HAVRE, géré par **l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique Groupe Saint Vincent Le Havre**, et représenté par Mme Catherine HUET, Chef d'Etablissement du 2^e degré.

L'école Saint Nicolas, 16 rue Saint Nicolas 76 600 Le Havre, représentée par Mme MORIN, cheffe d'établissement du 1^{er} degré

Et

Monsieur et/ou Madame

Demeurant

Représentant(s) légal (aux), de l'enfant

Projet éducatif :

Le groupe scolaire Saint Vincent /Saint Nicolas est un établissement privé Catholique sous tutelle des Filles de la Charité.

Vous faites le choix, en inscrivant votre enfant, d'un lieu de vie qui cherche à favoriser une éducation globale associant une formation scolaire et professionnelle ainsi qu'une éducation citoyenne et chrétienne de l'homme.

Au cours de sa scolarité, votre enfant recevra une culture religieuse et participera à des temps de réflexion et de célébration.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1^{er} – Objet :

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'enfant sera scolarisé par les responsables légaux au sein de l'OGEC St Vincent / St Nicolas, ainsi que les droits et les obligations réciproques de chacune des parties.

Article 2 – Obligations de l'établissement :

L'OGEC St Vincent / St Nicolas s'engage à scolariser l'élève en classe de pour l'année scolaire **2026/2027**.

Article 3 – Obligations des parents :

Les responsables légaux s'engagent à inscrire l'enfant en classe de au sein de l'école Saint Nicolas pour l'année scolaire **2026/2027**.

Les responsables légaux reconnaissent avoir pris connaissance du projet éducatif, du règlement intérieur et du règlement financier de l'établissement, y adhérer et mettre tout en œuvre afin de le respecter.

Les responsables légaux reconnaissent avoir pris connaissance du coût de la scolarisation de l'enfant au sein de l'OGEC St Vincent / St Nicolas et s'engagent à en assurer la charge financière, dans les conditions du règlement financier annexé à la présente convention.

Article 4 – Coût de la scolarisation :

Le coût de la scolarisation comprend la contribution familiale, les prestations diverses et une participation aux cotisations à des associations tiers (APEL, Centre Psy, UDOGEC). Les responsables légaux sont informés chaque année de l'évolution des différents tarifs et le lycée et l'école s'engagent à ne pas augmenter ces tarifs au cours de l'année scolaire.

Article 5 – Assurances :

L'école a souscrit une assurance Responsabilité Civile et individuelle pour tous les élèves, qui est comprise dans le coût de scolarisation.

Article 6 – Dégradation du matériel :

La remise en état ou le remplacement du matériel dégradé par un élève fera l'objet d'une facturation aux responsables légaux sur la base du coût réel incluant les frais de main-d'œuvre.

Article 7 – Durée et résiliation du contrat :

La présente convention est renouvelée par tacite reconduction d'année en année dans la limite d'un cycle scolaire.

Article 8 – Droit d'accès aux informations recueillies :

Les informations recueillies ici sont obligatoires pour l'inscription dans l'école. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont conservées conformément à la loi, au départ de l'élève, dans les archives du lycée et de l'école.

Certaines données sont transmises, à leur demande, au Rectorat de l'Académie ainsi qu'aux organismes de l'Enseignement Catholique auxquels sont liés le lycée et l'école.

Sauf opposition des responsables légaux, noms, prénoms et adresses de l'élève et de ses responsables légaux sont transmis à l'association de parents d'élèves «APEL» du lycée et de l'école (partenaire reconnu par l'Enseignement catholique).

Conformément à la loi française n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne justifiant de son identité peut, en s'adressant au chef d'établissement, demander communication et rectification des informations la concernant.

Etablie en deux exemplaires, à _____ le _____

**La Cheffe d'Etablissement,
Madame Catherine MORIN**

Signature du (des) parent(s),